



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 040-214001554-20250404-250404H1630H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 01 avril 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUBE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Cédric CHATON a donné pouvoir à Pierre SANCHEZ; Marc VERNIER a donné pouvoir à Marie DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20250404-005

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL20240405-016 du 5 avril 2024 fixant les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2024,

Vu la délibération DEL20240405-007 du 5 avril 2024 fixant le taux de la majoration de la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.70%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,56 %
- Taxe d'habitation : 14.10%



Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 7 avril 2025

La secrétaire de séance

C. DUPUY

Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »